A&J PROD

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 5.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 346 ROUTE DES ECOMBETTES
74210 FAVERGES-SEYTHENEX

RCS ANNECY 922 192 380

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre,

Les associés de la société A&J PROD se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

- Madame Justine TAULIN,
propriétaire de ……..…… 245 actions
- Monsieur Axel HARDY,
propriétaire de ..…… 255 actions

soit un total de…… 500 actions
sur les cinq cents (500) actions composant le capital social.

Monsieur Axel HARDY préside la séance en sa qualité de Président-associé.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée,
- la feuille de présence.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Démission du Directeur Général,**
- **Changement de Président,**
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Justine TAULIN de ses fonctions de Directeur Général, qui n'est pas remplacée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Suite à la démission des fonctions de Président de Monsieur Axel HARDY, l'assemblée générale décide de nommer en remplacement, en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée :

La Société **A&J HOLD,**

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 701.000,00 €,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy,
Sous le numéro 103 171 088,
Dont le siège social est sis à 346 Route des Ecombettes – 74210 Faverges-Seythenex,
Représentée par son Président en exercice, Monsieur Axel HARDY,

Laquelle déclare accepter lesdites fonctions de Président et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions qui précèdent, les articles 25 « LE PRESIDENT » et 26 « DIRECTEUR GENERAL », sont mis à jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

M. Axel HARDY
Président – Associé démissionnaire

Signé par Axel HARDY
Le 1 oct. 2026

Signed with Universign doc_8ZVk tx_ab24W1dy8Gzn

Mme Justine TAULIN
Directeur Général – Associé démissionnaire

Signé par Justine TAULIN
Le 1 oct. 2026

Signed with Universign doc_8ZVk tx_ab24W1dy8Gzn

SAS A&J HOLD
Rep. par M. Axel HARDY
Accepte les fonctions de Président

Signé par Axel HARDY
Le 1 oct. 2026

Signed with Universign doc_8ZVk tx_ab24W1dy8Gzn